

VILLE DE GUERANDE / TARIFS ENFANCE 2018



Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)				
Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2018				
	tranche Quotient Familial (€)		2018 tarif (€)	
			1/2 j sans repas	journée avec repas
Guérandais	Tranche n°1	0-400	2,90	8,60
	Tranche n°2	401-600	3,20	9,20
	Tranche n°3	601-800	3,60	9,90
	Tranche n°4	801-1000	3,90	10,50
	Tranche n°5	1001-1200	5,15	13,05
	Tranche n°6	>1200 et non CAF	5,55	13,90
Hors commune	Tranche n°7	Hors QF	6,30	15,30
		<i>repas</i>	2,75	
		<i>navette</i>	0,65	
		<i>panier repas</i>		
		<i>Séjours court (la nuitée)</i>	<i>une journée avec repas</i>	
Avec la participation financière de la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutuelle Sociale Agricole				

Modalités de réservation et d'annulation à l'ASLH		Pénalités applicables pour l'ASLH	
Délai de réservation	1 semaine pour les mercredis (période scolaire)	Montant de la pénalité si présence de l'enfant sans réservation	Paiement de la prestation
Délai d'annulation	15 jours pour les vacances scolaires	Montant de la pénalité si réservation sans annulation (réservation sans présence)	Paiement de la prestation sauf si l'absence est justifiée par un certificat médical

Camps de vacances



Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2018

	tranche Quotient Familial (€)		2018 tarif journalier (€)
Guérandais	Tranche n°1	0-400	24,00
	Tranche n°2	401-600	28,00
	Tranche n°3	601-800	33,00
	Tranche n°4	801-1000	37,00
	Tranche n°5	1001-1200	42,00
	Tranche n°6	>1200 et non CAF	46,00
Hors commune	Tranche n°7	Hors QF	74,00

Avec la participation financière de la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutuelle Sociale Agricole

Modalités de réservation et d'annulation aux camps de vacances : voir règlement intérieur

Accueil Périscolaire



Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2018

	tranche Quotient Familial (€)		2018 tarif horaire (€)
Guérandais	Tranche n°1	0-400	1,45
	Tranche n°2	401-600	1,55
	Tranche n°3	601-800	1,65
	Tranche n°4	801-1000	1,75
	Tranche n°5	1001-1200	1,90
	Tranche n°6	>1200 et non CAF	2,00
Hors commune	Tranche n°7	Hors QF	3,40

Goûter	0,50
--------	------

Avec la participation financière de la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutuelle Sociale Agricole

Modalités de réservation et d'annulation à l'Accueil Périscolaire

Délai de réservation	1 semaine
Délai d'annulation	24 heures

Restauration scolaire



Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2018

	tranche Quotient Familial (€)		2018 tarif (€)
Guérandais	Tranche n°1	0-400	1,80
	Tranche n°2	401-600	2,15
	Tranche n°3	601-800	2,45
	Tranche n°4	801-1000	2,90
	Tranche n°5	1001-1200	3,10
	Tranche n°6	>1200 et non CAF	3,40
Hors commune	Tranche n°7	Hors QF	3,50
Panier repas <i>(dans le cadre du Protocole d'Accueil Individualisé)</i>			1,00
Enfant vivant en famille d'accueil / enfants non guérandais scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)			2,90

Modalités de réservation et d'annulation à la Restauration Scolaire		Pénalités applicables pour la Restauration Scolaire	
Délai de réservation	1 semaine	Montant de la pénalité si présence de l'enfant sans réservation	> Prix du repas majoré de 0,50€ > A compter de la 3ème fois : Prix du repas au QF doublé
Délai d'annulation	48 heures (jours ouvrés)	Montant de la pénalité si réservation sans annulation (réservation sans présence)	Prix du repas au QF